



La Celle Saint-Cloud

**VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DÉCISION DE LA VICE-PRÉSIDENTE N° DEC 25-01\_P\_VP  
Espace André Joly  
Centre de vie sociale  
Pôle Insertion :  
STAGE BAFA BASE du 12 au 19 avril 2025**

*Je soussignée, Sylvie d'ESTÈVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,*

*Vu les articles R123-21 à R123-24 du Code de l'action sociale et des familles, autorisant la délégation pour l'attribution des prestations gérées par le C.C.A.S.,*

*Vu le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. le 26 juin 2020 (délibération n°DEL20-12) et notamment son article XV relatif aux délégations au titre des articles du Code de l'action sociale et des familles sus visés,*

*Vu la délibération n° DEL20-13 du 26 juin 2020 du C.C.A.S. relative aux délégations de pouvoirs consenties par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,*

*Vu la délibération n° DEL24-15 du 11 juin 2024 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la tarification et les activités de l'Espace André Joly pour la saison 2024/2025.*

*Décide les conditions d'organisation d'un stage BAFA BASE en avril 2025 organisé par l'Espace André Joly (EAJ) :*

Cette formation BAFA BASE fait partie des actions collectives du Pôle insertion de l'Espace André Joly.

Les objectifs sont :

- favoriser la formation des cellois,
- permettre aux cellois de s'insérer dans le secteur de l'animation,
- favoriser la formation des agents qui travaillent dans les ALSH de la Ville

Le montant de la prise en charge par le CCAS sera de **30%** du coût total facturé par le prestataire conformément à la délibération cadre 24-15 susvisée du 11 juin 2024.

Une facture de **1 305 €** sera adressée au CCAS, établie par l'IFAC prestataire de cette action.

Le nombre de participants sera de **20**, répartis comme suit ;

- **15** personnes habitant sur la ville de La Celle Saint Cloud ou travaillant pour un service de la ville de La Celle Saint-Cloud en lien avec l'animation.
- **5** personnes inscrites directement auprès de l'IFAC

Une période d'inscription commence dès le **10 mars 2025**.

Le montant à régler par le participant est de **203 €** par chèque bancaire à l'ordre de l'IFAC (paiement direct au prestataire conformément à la délibération cadre 24-15 susvisée du 11 juin 2024)

## **1. BUDGET PREVISIONNEL**

<b>Dépenses prévisionnelles 2025</b>		<b>Recettes prévisionnelles 2025</b>	
Session BAFA BASE	4350 €	Participation des stagiaires (Versement directement à l'IFAC)	3045 €
		Participation du CCAS	1305 €
<b>Total</b>	<b>4350 €</b>	<b>Total</b>	<b>4350 €</b>

## **2. PRESENTATION DU BAFA BASE :**

- **Lieu de séjour :** La Celle Saint-Cloud
- **Dates :** Du 12 au 19 avril 2025 soit 8 jours consécutifs
- **Nombre de participants :** 20
- **Encadrement :** 2 intervenants de l'IFAC
- **Type de restauration :** sur place (fait partie du stage BAFA BASE)
- **Activités :** la formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectifs :

### **1- De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :**

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements à risque ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

### **2- D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de :**

- Transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 12/03/2025.

Accusé de réception en Préfecture  
078-267800480-20250312-DEC\_25-01\_P\_VP-AR.  
Date de transmission : 17/03/2025  
Date de réception en préfecture : 17/03/2025  
Date de sa publication : 17/03/2025

La Vice-Présidente du C.C.A.S



Sylvie d'ESTÈVE